



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

Nombre de membres composant 33
le Conseil
Nombre de membres présents à 25 Le mardi 07 octobre 2025 à 20h00 les membres composant le
la séance Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont
Nombre de membres représentés 5 réunis dans la salle du Conseil Municipal.
Nombre de membres non 3 représentés

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Frédéric GOMES donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Monsieur Julien KARAM, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Guillaume LEVANNIER

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 4

VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

Le 8 avril dernier nous avons voté le budget principal de la commune en équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 63 489 905,64 €. Il convient aujourd'hui de procéder à des modifications et ajustements de crédits.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
équilibrée en dépenses et recettes à 109 361,00 €

Les dépenses supplémentaires : + 250 000,00 €

Les dotations aux amortissements (chapitre 042 – dépenses d'ordre) : + 250 000,00 €

Conformément à la nomenclature M57, les dépenses d'investissement sont amorties selon le principe du prorata temporis.

Compte tenu des acquisitions réalisées en 2025, il est nécessaire d'ajouter 250 000,00 € au montant initialement prévu (4 226 004,00 €)

Budgétairement l'ajout de ces crédits est neutre puisque la même somme est inscrite en recettes d'investissement au chapitre 040.

Les annulations de crédits : - 140 639,00 €

Les atténuations de produits (chapitre 014) : - 140 639,00 €

La contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales pour 2025 s'élève à 350 761 €.

La prévision budgétaire prévoyait une participation à hauteur de 491 400,00 €, il est donc proposé de procéder à une annulation de crédits pour -140 369,00 €.

Les recettes complémentaires : + 192 429,00 €

Les atténuations de charges (chapitre 013) : + 20 000,00 €

Dans le cadre d'engagements contractuels la commune a fait valoir ses droits à l'obtention de rabais sur marché pour une recette à hauteur de 20 000,00 €.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : + 120 000,00 €

Le rythme d'encaissement des taxes additionnels sur les transactions immobilières laissent entrevoir une hausse de 120 000,00 € (pour un total de 1 220 000,00 €) par rapport à la prévision budgétaire.

Les dotations et participations (chapitre 74) : + 49 429,00 €

La dotation forfaitaire notifiée pour 2 720 738,00 € est supérieure de 44 790,00 € par rapport à la prévision budgétaire à 2 675 948,00 €.

La dotation nationale de péréquation notifiée pour 148 972,00 € est supérieure de 4 639,00 € par rapport à la prévision budgétaire à 144 333,00 €.

Les dotations aux amortissement (chapitre 042) : + 3 000,00 €

Il s'agit d'écritures d'ordre budgétaire, l'ajout de ces crédits est neutre puisqu'une somme identique est inscrite en dépenses d'investissement.

Les annulations de recettes : - 83 068,00 €

Produits des services et du domaine (chapitre 70) : - 83 068,00 €

Le rythme d'encaissement des redevances d'occupation du domaine public nécessite de réduire la prévision budgétaire du chapitre (4 569 175,00 €) pour un montant de - 83 068,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

équilibrée en dépenses et recettes à 523 598,00 €

Les dépenses supplémentaires : + 607 598,00 €

Les opérations spécifiques :

- **Construction nouveau gymnase** + 400 000,00 €

Cette somme est destinée au paiement d'avances sur le marché de construction du 3ème gymnase. Le montant global de l'opération demeure inchangé (8 800 000,00 €) puisque ce montant sera ensuite défalqué des demandes de paiement qui seront présentées au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Cette opération pluriannuelle créée par délibération du conseil municipal du 2 avril 2024 est une Autorisation de Programme (AP) qui à ce titre fait l'objet d'une délibération distincte présentée lors de ce même conseil.

- **Les immobilisations corporelles (chapitre 23)** : + 200 000,00 €

Dans le cadre de l'acquisition en VEFA des futurs locaux de l'école municipal des arts, compte tenu du rythme d'avancement des travaux il est nécessaire d'augmenter de 200 000 euros la prévision.

- **Les dotations aux amortissement (chapitre 040)** : + 3 000,00 €

Il s'agit d'écritures d'ordre budgétaire, l'ajout de ces crédits est neutre puisqu'une somme identique est inscrite en recettes de fonctionnement.

- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)** : + 4 598,00 €

Il s'agit d'une régularisation dans le cadre du versement d'une avance forfaitaire sur exercice antérieur.

Cette opération est neutre budgétairement puisque le même montant est enregistré en recette d'investissement.

- **Les réductions de dépenses** : - 84 000,00 €

Les opérations spécifiques :

- **Rénovation des voiries et espaces publics** - 84 000,00 €

Cette opération pluriannuelle créée par délibération du conseil municipal le 12 avril 2022 est une Autorisation de Programme (AP) qui à ce titre fait l'objet d'une délibération distincte présentée lors de ce même conseil.

Le montant global de l'opération demeure inchangé

- **Les recettes complémentaires** : + 523 598,00 €

- **Subventions d'investissement (chapitre 13)** : + 269 000,00 €

Cette somme correspond à la quote part perçue par la ville par rapport au produit des amendes de police constaté en 2024.

- **Les dotations aux amortissement (chapitre 040)** : +250 000,00 €

Il s'agit du pendant de la dépense inscrite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement dans le cadre de la constatation des dotations aux amortissements, et donc d'une opération neutre budgétairement.

- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)** : + 4 598,00 €

Il s'agit d'une régularisation dans le cadre du versement d'une avance forfaitaire sur exercice antérieur.

Cette opération est neutre budgétairement puisque le même montant est enregistré en dépenses d'investissement.

En conclusion la décision modificative est ainsi équilibrée :

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
----------------------------	---------	----------------------------	---------

Chapitre 014	-140 639,00 €	Chapitre 013	20 000,00 €
Chapitre 042	250 000,00 €	Chapitre 70	-83 068 €
		Chapitre 73	120 000,00 €
		Chapitre 74	49 429,00 €
		Chapitre 042	3 000,00 €
Total	109 361,00€	Total	109 361,00 €

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Chapitre 20	- 64 000,00 €	Chapitre 13	269 000,00 €
Chapitre 21	-20 000,00 €	Chapitre 040	250 000,00 €
Chapitre 23	600 000,00 €	Chapitre 041	4 598,00 €
Chapitre 040	3 000,00 €		
Chapitre 041	4 598,00 €		
Total	523 598,00 €	Total	523 598,00 €

Principaux textes réglementaires	- nomenclature M57 - article L2311-5 et R2311-13 du Code général des collectivités territoriales - délibération n°5 du 8 avril 2025
Principaux documents de référence	- projet de décision modificative n°1 au budget primitif pour l'exercice 2025

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 30/09/2025

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	6	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON (), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Carmen PEREZ (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")

Article 1^{er}: Adopte par chapitre, la décision modificative n°1 au budget principal de la commune pour l'exercice 2025, ci annexée, arrêtée en mouvements budgétaires à la somme de :

- en dépenses : 632 959,00 €
- en recettes : 632 959,00 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 109 361,00 €

• en section d'investissement : 523 598,00 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous les documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Guillaume LEVANNIER



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 15 OCT. 2025

Télétransmise au contrôle de légalité le : 15 OCT. 2025 à Joinville-le-Pont le 15 OCT. 2025

251007_4

